

**Bourse de Montréal Inc. – Nouveau contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de trente ans (LGB) / Modifications à l'article 6801 et à la version anglaise de l'article 6812 de la Règle Six et aux articles 15001, 15613 et 15619 de la Règle Quinze des Règles de Bourse de Montréal Inc.**

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications à l'article 6801 et à la version anglaise de l'article 6812 de la Règle Six et aux articles 15001, 15613 et 15619 de la Règle Quinze des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Par ces modifications, la Bourse propose d'ajouter le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de trente ans aux instruments négociés sur sa plateforme de négociation électronique.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2007-07-13 Vol. 4, n° 28).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 13 août 2007, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Directrice du secrétariat  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, Tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

Information complémentaire

Pour plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Monique Viranyi  
Analyste  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514.395.0337, poste 4359  
Télécopieur : 514.873.7455  
Courriel : [monique.viranyi@lautorite.qc.ca](mailto:monique.viranyi@lautorite.qc.ca)